

S E N E G A L

**INTERVENTION DE
MONSIEUR EMMANUEL RENE MOISE
A LA TROISIEME REUNION BIENNALE
DU PROGRAMME D'ACTION
DES NATIONS UNIES
SUR LES ARMES LEGERES**

New York, le 15 juillet 2008

Monsieur le Président,

Je voudrais à l'entame de mes propos vous féliciter, au nom de la Délégation sénégalaise, pour votre élection à la Présidence de la troisième réunion biennale des Etats membres pour l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'Action en vue de prévenir, de combattre et d'éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects.

Je voudrais également vous assurer du soutien et de la collaboration de ma Délégation pour le succès de nos travaux.

Le Sénégal souscrit entièrement aux déclarations faites par le Nigéria au nom du Groupe africain et par l'Indonésie au nom du Mouvement des Non-alignés.

Permettez-moi de dire un mot sur l'assistance et la coopération internationale avant de faire des développements sur le thème qui nous réunit aujourd'hui.

Mon Pays avait soutenu, il y a deux ans, que l'une des plus grandes insuffisances dans la mise en œuvre du Programme d'action était la faiblesse de la coopération internationale dans les domaines du financement, du renforcement des capacités des commissions nationales et de l'échange d'informations et d'expérience entre celles-ci.

Deux ans après, vous reconnaissez vous-même, Monsieur le Président, dans votre document de travail, que « la coopération et l'assistance internationales mettent souvent l'accent sur la fourniture d'une aide aux pays qui manquent de moyens de mise en œuvre et que la coopération, en tant que telle, ne suscite pas autant d'attention » (p.7).

Ma Délégation réitère encore son appel pour une coopération étroite entre les commissions nationales car, après tout, c'est à elles que revient en priorité la tâche d'assurer la mise en œuvre, au niveau national, du Programme d'Action.

Ma Délégation souhaiterait rendre un hommage à tous les partenaires qui appuient financièrement les pays en développement dans la mise en œuvre du Programme d'Action et dans la lutte contre les armes légères. Il nous semble cependant utile de

rappeler que le courtage et le traçage figurent parmi les bénéficiaires les plus défavorisés de l'assistance financière ou technique entre 2001 et 2005. Or, ces domaines sont cruciaux pour une bonne mise en œuvre du Programme d'Action. C'est la raison pour laquelle la Convention de la CEDEAO sur les armes légères et de petit calibre, leurs munitions et autres matériels connexes leur accorde une importance toute particulière et nous invitons toute la communauté internationale à nous accompagner dans sa mise en œuvre.

Monsieur le Président,

Le courtage illicite pose un défi sérieux aux Etats membres et la raison principale en est que la majorité des Etats ne disposent pas d'un cadre juridique leur permettant de la régler. L'absence d'un instrument international régissant le courtage vient en outre compliquer la tâche. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de nous accrocher sur le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur le courtage (A/62/163), dont le Sénégal a eu le privilège de participer à l'élaboration, rapport qui propose des recommandations certes modestes à nos yeux, mais intéressantes et opportunes pour lutter contre le courtage illicite des armes légères.

Enfin, la gestion des stocks et l'élimination des excédents devraient retenir la plus haute attention de notre réunion.

En effet, tout le travail abattu en amont par les Etats pour veiller à la régularité du processus de vente et d'achat serait vain si la gestion des stocks n'est pas améliorée afin de réduire les risques liés à la détention d'un stock national d'armes légères et de munitions. Notre réunion marquerait un pas décisif si elle posait des jalons pour accompagner les Etats dans la clarification de leurs lois, règlements, opérations et procédures nationaux régissant la gestion des stocks.

La formation est à cet égard un élément important qui devrait retenir notre attention.

Pour ce qui est enfin de l'élimination des excédents, ma Délégation convient qu'il s'agit d'une question sensible et complexe qui requiert, en plus de la sagesse de tous, une confiance mutuelle ainsi qu'une étroite collaboration.

C'est ainsi que pendant deux ans, le Sénégal, la Gambie, la Guinée-Bissau et la République de Guinée ont mis en œuvre ensemble un programme sous-régional de remise volontaire des

armes légères et de petit calibre contre le financement de microprojets de développement local et cela en collaboration avec le consortium CECI-OXFAM. Ce programme a permis d'organiser dans chacun de ces Etats des cérémonies de destruction des armes et munitions collectées.

Je vous remercie de votre aimable attention.